

Rapport d'activités

Assemblée générale 2021-2022



Pierre-Paul Sénéchal, président

Gaston Cadrin, vice-président

18mars 2023

Table des matières

Introduction	3
1/ PATRIMOINE	4
Ancien couvent de Saint-Gédéon-de-Beauce.....	4
Fort de Beaumont	4
Presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse et son cœur institutionnel	5
Manoir Taschereau à Sainte-Marie	5
Ferme Paquet à Saint-Nicolas	5
Privatisation de la Maison Chevalier	5
Journée GIRAM au Domaine de la Pointe-de-Saint-Vallier	6
Les Scies Mercier dans le Vieux-Lévis (2020-2021)	6
Ancien hôtel Victoria (2020-2022)	6
Maison de briques de deux étages à Lauzon (Février 2021)	7
Maison de ferme du XVIII ^e siècle à Lévis (Avril 2021)	7
Maison en brique de deux étages à Lauzon (Mai 2021).....	7
Trois bâtiments du XIX ^e siècle, à Lauzon (Novembre 2021).....	7
Une maison rurale de 1840 à Saint-Étienne-de-Lauzon (Janvier 2022)	8
Collège de Saint-Damien-de-Buckland (Janvier 2022)	8
L'ancienne prison de Port-Menier à l'île d'Anticosti (Novembre 2022).....	8
Un bâtiment commercial de la fin du XIX ^e siècle à Lévis (Novembre 2022).....	9
3/ ENVIRONNEMENT.....	9
Positionnement contre le relâchement de la norme Nickel	9
4/ AMÉNAGEMENT	9
Schéma d'aménagement et de développement de Lévis	9
5/ ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES ET DU MILIEU.....	10
Comité de liaison de la raffinerie Valéro	10
Musée national de l'Agriculture à La Pocatière	10
Port de Québec	11
Diffusion du documentaire <i>La baie des exilés</i>	Erreur! Signet non défini.
6/ AFFAIRES CORPORATIVES	11
Création de la Fondation Environnement GIRAM	12
Modification de l'identifiant visuel	12

Introduction

Le présent rapport couvre presque deux années (23 mois). Le début de la période étant l'assemblée générale d'avril 2021 qui rapportait elle-même les activités des années 2020-2021. En raison des va-et-vient des épisodes de COVID19, l'assemblée générale de l'an **dernier** a été annulée. Ces reports ne sont toutefois pas exceptionnels, plusieurs organismes sans obligations financières envers le public ayant procédé ainsi. Au cours de cet exercice, le conseil d'administration s'est réuni à 19 reprises.

Depuis, nous ont quittés: feu Suzanne Lemire et Danielle Gagnon. Nous tenons à exprimer notre grande reconnaissance à ces deux militantes infatigables. Au cours des années elles ont été source d'inspiration; leur compétence, leur dynamisme, leur vigilance et leur engagement ont grandement contribué à l'action de notre organisme.

Le 18 mars 2023, le conseil d'administration se compose ainsi: Antoine Boivin, Gaston Cadrin, Germain Gauvin, France Rémillard, Pierre-Paul Sénéchal, Robert Tessier, Charles Veilleux.

Un merci spécial à France Rémillard qui assume la responsabilité du secrétariat, à Antoine Boivin pour sa gestion du site Web et des communications, ainsi qu'à Germain Gauvin aux finances.

L'année 2023 marque le 40^e anniversaire de création du GIRAM. Le 3 mars dernier, une activité de célébration a été organisée au CÉGEP de Lévis afin de souligner l'exploit assez singulier que ces 40 années de travail volontaire et bénévole représentent et de rappeler les principales réalisations aux plans de l'environnement, de l'aménagement et de la sauvegarde du patrimoine québécois. Pour l'occasion, nos anciens et nouveaux membres avaient été invités, de même que les élus municipaux et les représentants de groupes partenaires. D'autres activités sont prévues pour 2023.

1/ PATRIMOINE

Ancien couvent de Saint-Gédéon-de-Beauce

En décembre 2022, une résolution du Conseil municipal de mettre en vente l'ancien couvent constituait une menace à la pérennité de ce bâtiment historique au cœur du village. De l'avis du GIRAM, la valeur architecturale et la prestance du couvent des Sœurs de la Charité-de-Saint-Louis dans le cœur institutionnel du village et son utilisation exemplaire actuelle justifiaient amplement un classement patrimonial. Ce qui fut fait.

En raison d'une décision municipale récente de vendre une partie du terrain au profit d'un promoteur immobilier désireux d'y construire deux immeubles de six logements et ceci en l'absence de toute norme ou contrainte visant à intégrer ces éventuelles constructions, l'environnement risquait d'être dénaturé. Ce dépeçage de l'espace vert ou du parc municipal entourant l'ancien couvent aurait pour effet de porter atteinte à l'intégrité et l'esthétique d'ensemble du lieu.

Pour ces motifs GIRAM a demandé en plus du classement du couvent, une désignation à titre de site patrimonial de ce noyau institutionnel exceptionnel. Ce cœur de village avec son église, son presbytère, son cimetière et son couvent — tous du début du XXe siècle — pour sa beauté et sa parfaite intégrité constitue un ensemble patrimonial devenu rare au Québec.

Fort de Beaumont

Le GIRAM est intervenu à plusieurs reprises dans ce dossier, autant auprès du Conseil municipal et du Comité consultatif d'urbanisme de Beaumont, que de la ministre de la Culture et des Communications. Notre groupe a apporté expertise et appui à la Fondation Vimy porteuse de la requête en classement par le Ministère. La ministre a émis un avis d'intention de classement le 24 février 2022, lequel viendra, s'il est officialisé, en 2023, se superposer au Règlement de citation de la municipalité.

Presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse et son cœur institutionnel

Le presbytère de Saint-Michel est un vestige du régime français et une des plus anciennes et des plus impressionnantes résidences religieuses du Québec. Construit à partir de 1739 puis agrandi en 1790, il figure parmi les presbytères les plus anciens du Québec, voire de l'Amérique du Nord. Il a conservé l'allure traditionnelle inscrite sur le plan de l'architecture d'origine. Son implantation et ses murs de pierre lui confèrent un cachet patrimonial indéniable. Face à un risque d'abandon ou de vente par la municipalité, le GIRAM, conjointement avec la Société du Vieux Bourg de Saint-Michel, a déposé une requête en classement visant également le cœur institutionnel du village afin de limiter les menaces urbanistiques et assurer la pérennité pour les générations futures de l'enclos paroissial, du presbytère, de l'église, de la grange à dîme et du cimetière donnant sur un paysage fluvial et maritime.

Manoir Taschereau à Sainte-Marie

À la suite de l'incendie criminel de ce bâtiment classé par le Ministère et abandonné à la suite des inondations de 2019, le GIRAM a émis, le 4 février 2021, un communiqué intitulé : *Pourquoi ne reste-t-il que des photos en souvenir du manoir Taschereau de Sainte-Marie*. Il concluait de cette façon « NONCHALANCE et INCURIE, voilà les mots qui ont probablement conduit à cette autre flambée patrimoniale.

Le Québec peut-il se targuer d'être une communauté nationale unique en Amérique, par sa culture et son architecture, tout en traitant son patrimoine distinctif de cette façon? ».

Ferme Paquet à Saint-Nicolas

En janvier 2022, le GIRAM est intervenu auprès de la ministre de la Culture et des élus de Lévis en appui à la Société d'histoire de Saint-Nicolas en vue d'une citation de cet ensemble agricole. La valeur patrimoniale globale considérée supérieure à cause de son architecture exceptionnelle, son ancienneté, son authenticité et sa valeur paysagère élevée justifiant un statut de protection. Cet ensemble est confronté à une éventuelle pression de développement résidentiel.

Privatisation de la Maison Chevalier

En réaction à l'aliénation en faveur du Groupe Tanguay, de cet immeuble exceptionnel de Place royale par le Musée de la civilisation accrédité par le

ministère de la Culture, le GIRAM a publié un communiqué en faveur du maintien dans le domaine public de ce bâtiment, ainsi qu'une lettre réclamant la réactivation du Centre d'interprétation de la Place royale en compensation à cette spoliation.

Journée GIRAM au Domaine de la Pointe-de-Saint-Vallier

Sous le thème « *Regard sur l'avenir de notre patrimoine* », le GIRAM examinait la protection et la mise en valeur de notre patrimoine et de nos paysages après 50 ans d'actions, de politiques municipales et gouvernementales. Cette journée champêtre au domaine Pointe-Saint-Vallier s'est tenue le 2 juillet 2022. Quelques 60 participants y ont entendu les conférences de Gaston Cadrin, vice-président Patrimoine au GIRAM et Clément Locat, vice-président Patrimoine à la Fédération Histoire Québec. Faisaient partie du programme, un exercice de montage d'une maquette de maison traditionnelle en pièce sur pièce conçu et dirigé Isabelle Paradis, conservatrice au Centre de conservation du Québec, ainsi qu'une visite guidée du manoir du Domaine. L'activité se poursuivra en 2023.

N. B. Les titres qui suivent présentent en ordre chronologique les objections du GIRAM à des demandes de démolition

Les Scies Mercier dans le Vieux-Lévis (2020-2021)

Les bâtiments sont le sujet d'un long feuilleton débutant en 2010 alors que le GIRAM s'était opposé à la première demande de démolition.

Le 26 août 2020, une demande de citation par la Ville de Lévis, formulée par Gaston Cadrin, a été adressée au maire de Lévis. À cette demande aucun accusé de réception, n'a été retourné. Le 13 avril 2021, le Comité de démolition acceptait la démolition et le programme préliminaire de remplacement sur sol dégagé. Suite à un appel du GIRAM, alors associé à d'autres organismes et à une trentaine de citoyens, le dossier a été mis en attente, une période préélectorale s'ouvrant. Le GIRAM attend toujours la décision de la Ville dans ce dossier fort litigieux.

Ancien hôtel Victoria (2020-2022)

Un autre feuilleton se déploie depuis notre première objection à la démolition de ce bâtiment situé au 5204-5224 rue Saint-Laurent, Lévis déposée le 1^{er} octobre 2020. À la suite de l'audience du comité de démolition du 28 février 2021, la

demande de démolition a été refusée en raison de la faible intégration du projet de remplacement présenté par le promoteur. Le 3 mai 2021, à l'appel du promoteur, le GIRAM a fait valoir une nouvelle fois ses arguments en faveur de la conservation du bâtiment. Le GIRAM s'est opposé également, le 22 février 2022, à une nouvelle demande de démolition du promoteur. Depuis, le dossier est en suspens. Toutefois, il semble que le rejet de l'autorisation de démolir découle davantage de l'inadéquation du projet de remplacement en lien avec la sensibilité du milieu que du réel désir de conservation du bâtiment par les élus.

Maison de briques de deux étages à Lauzon (Février 2021)

Le 18 février 2021, le GIRAM s'est opposé à la démolition de cette maison sise au 188 rue Saint-Joseph. Le comité de démolition a donné l'autorisation au demandeur. Le GIRAM n'a pas contesté la décision car la maison avait été passablement transformée.

Maison de ferme du XVIII^e siècle à Lévis (Avril 2021)

Le 7 avril 2021, le GIRAM s'est opposé à la demande de démolition de cette résidence sise au 150, rue Jacques-Nau, Lévis en bordure de l'autoroute 20. Le comité de démolition accepté la demande du propriétaire, mais la maison est toujours debout.

Maison en brique de deux étages à Lauzon (Mai 2021)

Le 9 mai 2021, le GIRAM s'est opposé à la démolition de cette maison en brique à deux étages, abandonnée depuis près de 25 ans, sise au 466-468, rue Saint-Joseph, Lauzon. Son argumentaire voulait qu'une autorisation dans ce cas équivaille à une récompense à des propriétaires négligents. Le comité a accepté la demande de démolition, le 25 mai, mais le 23 juin suivant, le GIRAM a interjeté appel. Finalement, pour des raisons de sécurité, semble-t-il, le bâtiment a fini par être démoli en aout 2023.

Trois bâtiments du XIX^e siècle, à Lauzon (Novembre 2021)

Une demande du 30 novembre 2021 visait la démolition de trois bâtiments sis rue Saint-Joseph, soit du 258 au 262 et du 264 au 270. Cet alignement de 41 mètres s'élève à environ 300 mètres de l'église Saint-Joseph (Lauzon) à l'est. Le promoteur voulait remplacer par un immeuble de 20 unités d'habitation. Le

22 février 2022, le comité de démolition se prononça en faveur de cette demande. Le GIRAM et d'autres organismes interjetèrent appel le 22 mars 2022. L'argumentaire du GIRAM était principalement fondé sur le fait que le cœur du Vieux-Lauzon constitue un ensemble architectural absolument unique qui doit être préservé. En l'absence d'exigences élevées en matière de conservation ou de remplacement, la valeur paysagère, culturelle, historique, architecturale de cet ensemble immobilier du secteur du Vieux-Lauzon est appelée à diminuer. Malgré tout, le 22 mai 2022, le conseil de Ville accepta la demande. Les bâtiments sont toujours en place à ce jour.

Une maison rurale de 1840 à Saint-Étienne-de-Lauzon (Janvier 2022)

Le 22 janvier 2022, le GIRAM s'est opposé à la demande de démolition d'une des plus vieilles maisons de ferme de Saint-Étienne-de-Lauzon, située au 4610 route des Rivières. Il a participé en virtuel à l'audition, le 25 mai 2022, pour faire valoir nos arguments. Pourtant, le 22 juin 2022, le Comité émit un certificat d'autorisation sous réserve toutefois que le propriétaire trouve un acquéreur pour démonter et remonter la maison. Le 21 juillet, suivant, le GIRAM adressait un appel : une maison reconstruite hors de son lieu d'origine n'a aucunement la même valeur historique. Au moment de l'audition de cet appel le 19 septembre 2022, la maison avait été à moitié démolie, en raison d'un problème de communication entre le service d'inspection et le service d'urbanisme de la Ville...

Collège de Saint-Damien-de-Buckland (Janvier 2022)

Le 26 janvier 2022, le GIRAM s'est exprimé concernant les menaces de démolition du Collège de Saint-Damier que laissait planer le Centre des services scolaires. Ce bâtiment moderne conçu par l'architecte originaire de Bellechasse, Jean-Marie Roy, dans les années 1960, était solide et rendait toujours des services communautaires. Le GIRAM a adressé au conseil municipal et au Centre de services scolaires son opposition à la démolition et exprimé son soutien à la coalition locale occupée à structurer un projet de réutilisation. Un communiqué intitulé : *De peuple de bâtisseur à peuple de démolisseur?* a été émis à ces fins.

L'ancienne prison de Port-Menier à l'île d'Anticosti (Novembre 2022)

Construit en 1911-1912 sous l'égide de l'industriel Henri Menier, aujourd'hui propriété de la Société de la Faune et des Parcs du Québec, l'immeuble était sous menace de démolition en novembre 2022. Le 10 novembre 2022, une lettre

d'opposition du GIRAM a été adressée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs avec copies à la municipalité et la MRC. Le GIRAM réclamait le retrait du permis de démolition accordé par la municipalité arguant qu'il s'agit d'un des plus anciens vestiges de l'Île pouvant encore témoigner des débuts d'une activité touristique en ce lieu exceptionnel, lequel est en lice pour une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Dossier en suspens.

Un bâtiment commercial de la fin du XIX^e siècle à Lévis (Novembre 2022)

Le 11 décembre 2022, le GIRAM s'est opposé à la démolition d'un bâtiment commercial en brique de deux étages sis au 5743 à 5761 de la rue Saint-Georges à Lévis. On attend le verdict du comité de démolition.

3/ ENVIRONNEMENT

Positionnement contre le relâchement de la norme Nickel

Le GIRAM a participé au débat public sur le rabaissement de cette norme. Dans son communiqué du 15 février 2022, il y voit un encouragement à transborder et entreposer encore plus de minerai dans la baie de Beauport. Il s'interroge également sur les motifs justifiant qu'un minerai de Glencore extrait au Nunavik et destiné à l'Ontario aboutisse à la baie de Beauport : argumentaire envoyé aux médias, Maire de Québec aux organismes citoyens, au ministre de l'Environnement et au porte-parole en matière environnementale des partis d'opposition.

4/ AMÉNAGEMENT

Schéma d'aménagement et de développement de Lévis

Le 30 mai 2022, le GIRAM a participé à l'assemblée de consultation sur le projet de règlement RV-2022-22-11. Le mémoire **de 12 pages** qu'il a déposé aborde les questions suivantes: conservation des milieux naturels, insertion de verdure et d'arbres dans les milieux urbanisés, patrimoine immobilier, protection des paysages et des panoramas visuels, transport collectif et lien sous-fluvial entre

Lévis et Québec, activités agricoles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, réseau ferroviaire, transport maritime de même qu'activité portuaire.

5/ ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES ET DU MILIEU

Comité de liaison de la raffinerie Valéro

Depuis 2002, le GIRAM participe à ce comité dont le but officiel est « d'améliorer les relations avec la communauté et de faciliter la communication sur les risques inhérents aux activités de la raffinerie, sur les mesures de prévention et d'urgence, de même que sur les nouveaux projets ». Formant un groupe-conseil, il est composé de 18 membres représentant les secteurs économique, environnemental et communautaire, dont le GIRAM, auquel s'ajoutent 6 membres du personnel de Valéro.

Outre le suivi des activités statutaires de la raffinerie, le comité s'est penché particulièrement sur les dossiers suivants : travaux de rénovation et mise à jour des installations, projet de modernisation du système de traitement des eaux et de gestion des contaminants, anticipation de la transition énergétique. Le GIRAM participe également depuis plusieurs années au Comité d'embellissement de cette entreprise. Danielle V. Gagnon qui fut notre représentante au sein de ce Comité pendant plusieurs années s'est retirée à la fin de 2022. Elle sera remplacée par Antoine Boivin.

Musée national de l'Agriculture à La Pocatière

Nos interventions se sont déployées en 3 volets. 1 : Sauvetage en 2020 de deux bâtiments anciens et à fort potentiel muséal menacés de démolition par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce dernier a finalement retiré sa demande de démolition. Le 4 avril 2022, une rencontre avec la direction de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) a permis de faire accepter le principe d'une utilisation publique des bâtiments dans le cadre d'un projet de redéploiement territorial du Musée de l'Agriculture et de l'Alimentation de La Pocatière. 2 : Protection patrimoniale de

l'ancienne École d'agriculture, un dossier de classement ou citation a été préparé.
3 : Relance de la gouvernance du Musée en faisant élire 2 représentants, du GIRAM, France Rémillard et Robert Tessier, au conseil d'administration de l'institution.

Port de Québec

Projet d'expansion du Port de Québec à Lévis (Terrains Rabaska) Communiqué du 28 septembre 2022 intitulé *Déboulonner le mirage*.

Le GIRAM rappelle que l'environnement géographique et topographique ne se prête pas à la construction d'un port industriel dans cette zone de Lévis: hauts fonds et longue distance avant de pouvoir gagner les eaux navigables, falaise de 60 mètres rendant peu aisé le transbordement de marchandises. Seul un système de pompage d'hydrocarbure nous semble à priori faisable à cet endroit, comme à Saint-Romuald. En conséquence, le GIRAM invite élus, groupes de citoyens de Lévis et de Québec à demeurer attentifs. Un tel projet, selon toute vraisemblance, ne peut se réaliser sans impact environnemental majeur.

Le 21 novembre 2022, le GIRAM a adressé à trois ministres fédéraux une lettre exprimant ses inquiétudes suscitées par l'arrivée d'intérêts chinois dans l'organisation du transport maritime celles-ci, en référence avec une entente **préalablement** conclue entre le Port de Québec et une société chinoise. (Laurentia).

► Port de Québec

La Fondation Environnement GIRAM en partenariat avec la Société historique de Bellechasse a offert en exclusivité dans la région de Québec, le visionnement du tout récent film du réalisateur canado-australien Deke Richards : « La baie des exilés » (*Land of a Thousand Sorrows Revisited*). D'une durée d'environ 2 heures et réparti en trois thématiques, le documentaire retrace l'histoire des Patriotes exilés en Australie en 1838. La présentation a pris place dans la Maison de la Culture de Bellechasse, Saint-Damien-de-Buckland, le 16 septembre 2022.

6/ AFFAIRES CORPORATIVES

Création de la Fondation Environnement GIRAM

Suite à une entente, en 2020, avec le groupe les Compagnons Chaudière-Bassin (organisme environnemental accrédité par Revenu Canada pour fins fiscales), le GIRAM a procédé à une demande d'accréditation d'une nouvelle Société sous le nom « Fondation Environnement GIRAM ». Des lettres patentes ont été rédigées et soumises en avril 2021 à Revenu Canada pour approbation. En 2022, la Fondation a été officiellement reconnue. Sa mission : contribuer par diverses actions à la protection de l'environnement, à la promotion de nouvelles pratiques en matière d'aménagement durable, ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et bâtis, soutenir la réalisation d'études et de recherches appliquées aux enjeux de développement.

Son conseil d'administration est formé de 4 personnes (Danièle Gagnon, Charles Veilleux, Germain Gauvin et Florian Lambert).

Modification de l'identifiant visuel

Au cours de 2022, le GIRAM a adopté une nouvelle signature visuelle. Cette dernière veut davantage refléter la triple mission de l'organisme tel qu'elle s'est réalisée au fil des ans, soit la mise en valeur du patrimoine, la protection de l'environnement et l'aménagement durable. Merci à Antoine Boivin et Michelle Garneau pour cette contribution.